



PREAVIS 03/03.2021

PREAVIS 02/03.2021

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020 RAPPORT DE GESTION 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

PARTIE COMMUNE – PREAMBULE

Je vais reprendre la même formule que feu notre cher collègue François Ludwig a proposée l'année dernière.

Les deux rapports sur les comptes et la gestion de l'exercice 2020 figurent dans cet unique document. Il y aura 2 parties pour permettre au Conseil Intercommunal de débattre et voter séparément les 2 préavis.

La commission de gestion et des finances se compose de Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz) MM. Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges), Antoine Chappuis (Préverenges) et Michel Conne (St-Prex).

La commission chargée de ces études s'est réunie à 3 reprises à la salle polyvalente de Tolochenaz, une au foyer et 2 à la salle du Conseil Communal.

Les 3 séances ont eu lieu :

- le mardi 13 avril à 16h30 pour une première étude des 2 préavis et préparer nos questions qui ont été adressées au CODIR, Etaient présents : Mmes Catherine Hodel, Catherine Sutter, Antoine Chappuis, Michel Conne et Andreas Kuenzi.
- le mardi 20 avril à 18h30 pour l'étude des comptes en présence des représentants du CODIR, Mme Carine Tinguely (St-Prex) et M. Jean-Jacques Aubert (Morges), de la PRM, M. le Major Clément Leu, du Capitaine David Stauffer et du 1^{er} Lieutenant Hervé Baer. Les 6 membres de la commission étaient présents ainsi que MM. Jeanny Perrin (Buchillon) et Jean-Claude Goy (Morges) suppléants à titre informel.
- le mardi 27 avril à 18h30 en présence de Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges) et de M. Alain Garraux (Préverenges) du CODIR ainsi que M. le Major Clément Leu et du Capitaine David Stauffer de la PRM. Les 6 membres de la commission étaient présents, MM Perrin et Goy suppléants à titre informel. Nous avons étudié la gestion.

A l'issue des 2 dernières séances, la commission s'est positionnée sur les 2 préavis hors de la présence des représentants.

Nous tenons à remercier très sincèrement et chaleureusement les membres du CODIR et de la PRM pour leurs réponses claires et sans détours. Leurs explications nettes nous ont convaincu.

Après ce préambule général concernant l'ensemble de nos « travaux », nous passons maintenant à la partie concernant les préavis.

PREAVIS N° 03/03.2021 – RAPPORT DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Depuis 5 ans que cette commission étudie les comptes nous les connaissons bien à présent et apprécions leur clarté.

Malgré la pandémie COVID-19, les chiffres sont bons. Nous remarquons que les amendes sont dues à des non-respects du code de la route car du fait qu'il y avait moins de circulation, les dépassements de vitesse ont été plus conséquents. Les amendes de parcage un peu moins du fait que pendant plusieurs semaines, les places étaient gratuites.

Sous chiffre 60000.3091.03, formation agents, nous remarquons une nette diminution car aucun aspirant n'a été formé à cause de la pandémie.

Sous chiffre 60000.3183.00, frais bancaires – versements carte de crédit, il y a une nette augmentation car payer son amende avec une carte engendre des frais malheureusement.

Sous chiffre 60110.4272.09, horodateurs en Euro, le montant a bien baissé car les étrangers sont restés chez eux, Covid oblige ...

Nous avons également demandé à vérifier, cette fois, 2 comptes :

- 60000.3155.00 Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes. Toutes les écritures nous ont été montrées et il s'agit de réparations diverses, de fournitures et de changement de pneus (printemps-automne) ainsi que du gardiennage,
- 60110.4390.00 Recettes diverses, c'est un compte que l'on ne peut pas prévoir au budget. Dans le cas de cette année, il y a eu des écritures qui n'ont pas été passées dans les bons comptes et il a fallu faire les corrections. Cela concernait essentiellement des produits de places de parc.

J'ai repris le tableau de M. Ludwig qui me semble être important car il donne une bonne vue d'ensemble des charges et recettes ainsi que les montants à la charge des communes et du coût par habitant. Les montants pour 2020 restent quasiment identiques à ceux de 2019, à part une diminution des recettes. Une légère augmentation à la charge des communes. Une augmentation de presque CHF 10.00 par habitant est constatée mais reste dans la norme qui est de ne pas dépasser CHF 240.00.

Ce tableau figure à la page suivante.

La commission n'émet aucun vœu à propos des comptes 2020.

Nos considérations finales sont que les comptes sont bien tenus à un niveau acceptable et que la détermination de la PRM à maintenir le coût par habitant reste une priorité. La commission est satisfaite de la gestion des finances.

PRM - BUDGETS - COMPTES - Evolution des Recettes et des Charges (sans participations des Communes et sans les charges du personnel affecté aux tâches contactuelles)

Années	RECETTES		CHARGES		MONTANTS	COÛTS
	Commentaires		Commentaires	Années		
Budget 2013		2'048'000			6'210'400	230,65
Comptes 2013		2'956'503			5'357'162	185,22
Budget 2014		2'539'600	Amendes + 400'000 - Achat radar.laser	Entrée Buchillon et Lussy au 01.07.2013 - augmentation effectifs	6'135'700	216,37
Comptes 2014		2'856'305			5'716'895	196,37
Budget 2015		2'788'100	Avec 1'100 de reprise pour débiteurs douteux	Fluctuation personnel	6'031'100	208,52
Comptes 2015		2'913'592			5'985'618	202,11
Budget 2016		2'742'000	Avec 1'500 de reprise pour débiteurs douteux	Augmentation des effectifs	6'431'750	220,92
Comptes 2016		2'589'751			6'104'137	204,33
Budget 2017		2'839'500		Formation continue Assurances Location remorque radar	6'620'400	223,65
Comptes 2017		3'845'107		Recette + importantes par test radar semi-stationnaire	5'271'718	175,65
Budget 2018		3'758'900	Introduction Radar-Girafe	Nouvel Hôtel de Police (loyer sur 8 mois) Effectifs + 3 ETP Amortis.équipement	7'197'950	240,94
Comptes 2018		4'134'849		Nouvel Hôtel de Police. Tout le personnel n'a pas été engagé. Effectifs - 1.9 ETP	5'912'165	197,22
Budget 2019		3'915'100			7'284'050	242,70
Comptes 2019		4'792'753	Radar-Girafe sur année complète	Effectifs + 7 ETP	6'152'339	203,94
Budget 2020		4'003'100			7'526'550	251,08
Comptes 2020		4'405'878	COVID-19	COVID-19	6'476'480	212,36
Budget 2021		4'617'000		Effectifs + 2.75 ETP	7'599'250	251,90

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2020,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 13'321'597.93 et des recettes pour un montant de CHF 6'845'118.21. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'476'479.52, est entièrement couverte par les communes membres,
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 2'889'384.48 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'588'467.64 (charges), CHF 2'791'213.20 (revenus) pour la Commune de Morges,
 - CHF 318'000.00 (charges), CHF 53'862.49 (revenus) pour la Commune de St-Prex,
 - CHF 16'960.00 (charges), CHF 10'975.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz,
 - CHF 14'480.00 (charges), CHF 2'800.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon,
 - CHF 5'760.00 (charges), CHF 1'200.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

Au nom de la commission
La Présidente rapportrice



Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 25 mai 2021

Tolochenaz, le 29 avril 2021

PREAVIS N° 02/03.2021 – RAPPORT DE GESTION 2020

La commission a été très contente et a beaucoup apprécié la nouvelle présentation du rapport de gestion et surtout de l'annexe au rapport qui mentionne les missions et activités des unités. Cette annexe évite la répétition dans le rapport de gestion.

La commission a également été très touchée que le présent rapport soit dédié à notre cher François. Elle remercie chaleureusement toutes les personnes de la PRM.

Nous avons relevé quelques points :

- page 6-1.2.4 / la commission regrette que les statuts ne soient pas approuvés lors de cette législature, mais comprend que ce n'est pas simple et que cela prend du temps et qu'il faut que les 6 communes soient d'accord,

- page 23-2.4.4 / nous pouvons remarquer qu'avec la pandémie, la prévention scolaire a eu lieu dans plusieurs classes ; pour les autres, ces préventions ont été reportées,

- page 31-2.7.3 / 306 amendes d'ordre pour rassemblement de plus de 5 personnes et/ou non-respect des distances, cela nous a semblé beaucoup en cette période de Covid, les gens pourraient faire un effort,

-

- page 32-2.8 / nous remarquons que le secrétariat a traité 700 courriers de contestation à des amendes d'ordre, c'est incroyable le nombre de personnes qui ne sont pas d'accord. Pourtant, les faits sont là et les ASP étaient bien présents pour aider la population lors de la mise en service des nouveaux horodateurs.

Une information nous a été transmise mardi 27 avril ... l'Hôtel de Police a reçu le permis d'habiter.

La commission formule le vœu, que sur l'organigramme des années à venir, figure au moins le nom des cadres.

Comme déjà relevé lors des années précédentes, nous constatons que le CODIR mène une excellente gestion de notre Police et nous félicitons ses membres.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les cadres et le personnel de la PRM pour leur dévouement lors de la crise sanitaire qui a généré beaucoup de travail supplémentaire et de nouvelles réorganisations.

CONCLUSION

A l'unanimité de ses membres, la Commission conseille d'accepter le préavis 02/03.2021 sur le rapport de la gestion PRM 2020.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020.

Au nom de la commission
La Présidente rapportrice



Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 25 mai 2021

Tolochenaz, le 29 avril 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION CONCERNANT NOTRE VISITE SUR LES DIFFERENTS ENDROITS EXTERNES DE LA PRM

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de notre séance concernant la gestion, nous avons demandé à pouvoir visiter les « sites » de la PRM. Nous l'avions demandé à plusieurs reprises durant cette législature et cela n'avait pas pu être possible pour diverses raisons.

Enfin, le lundi 10 mai 16h30, ce fut chose faite et nous remercions chaleureusement le Commandant Clément Leu qui, sur chaque endroit, nous a tout expliqué avec beaucoup de détails. Nous remercions également le Capitaine Martial Grandjean de nous avoir véhiculé tous dans un petit fourgon. Rassurez-vous ce n'était pas pour nous conduire en prison !

Etait présents à cette visite guidée :

Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges), Antoine Chappuis (Préverenges) Michel Conne (St-Prex) et Jean-Claude Goy (suppléant de Morges).

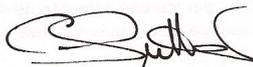
Nous avons commencé par un entrepôt à Riond-Bosson 3, appartenant à la ville de Morges, qui contient la réserve de tout le matériel de signalisation, les barrières anti-intrusion et d'un atelier de réparation dont M. George Penedo en est le responsable. Nous prenons la route pour se rendre à St-Prex où se trouve la fourrière des véhicules et motos qui peuvent rester jusqu'à 2 ans. Toujours à St-Prex, nous visitons le bureau de la permanence qui est ouvert 1 heure par jour, pour les personnes qui sont convoquées ou qui le demandent, pour un entretien. Comme elle est sur place, la brigade de proximité en profite pour faire un tour de patrouille.

De retour à Morges, nous passons devant la Blancherie où sont déposés les vaubans et la remorque pour les transporter. Nous terminons par le site de Beausobre. 2 locaux sont mis à disposition, un pour la fourrière des vélos et scooters. Les trottinettes se trouvent aux objets trouvés. Le 2^{ème} pour la formation continue des agents, environ 60 heures par année.

Tous ces « entrepôts » sont propres et très bien entretenus. Les objets classés et bien rangés. Nous félicitons les personnes responsables de la bonne tenue de ces endroits.

Malgré la très grosse pluie qui nous a accompagné durant les 2 heures, nous avons eu énormément de plaisir à visiter ces lieux et nous réitérons nos vifs remerciements.

Au nom de la commission
La Présidente/rapportrice



Catherine Sutter

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 25 mai 2021.

Fait à Tolochenaz, le 11 mai 2021



Amendement

Je propose d'amender, avec l'approbation de mes collègues de la commission,

le préavis 03/03.2021 comptes de l'exercice 2020

en page 8/8 sous DECIDE au point 2 de la manière suivante :

- de remplacer le montant de CHF 2'889'384.48 (erreur de copie) par le montant de CHF 2'943'667.64.

Nouveau paragraphe amendé :

2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2020, représentant des charges à hauteur de CHF 2'943'667.64 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations.

Les autres montants représentant la ventilation auprès des 5 Communes restent inchangés car ils sont corrects.

Catherine Sutter
Présidente de cette commission

Présenté en séance du Conseil Intercommunal du 25 mai 2021.

Tolochenaz, le 17 mai 2021